

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a aujourd'hui dépassé le stade du simple concept. Il constitue désormais un véritable enjeu de responsabilisation des organisations qui sont confrontées à des défis d'équité sociale, d'efficacité économique et de préservation de l'environnement. De nombreux décideurs d'entreprises, grandes ou petites, publiques ou privées, s'interrogent sur la nécessité et les bienfaits d'une telle démarche. Pour les aider à la mettre en oeuvre et à la déployer, le Groupe AFNOR propose un ensemble de prestations permettant d'accélérer leur appropriation du développement durable.

1 - Les fondamentaux

1.1 - Qu'est-ce que le développement durable ?

Parmi les définitions du développement durable qui existent, celle qui fait aujourd'hui l'unanimité est issue de la commission mondiale pour l'environnement et le développement de 1987 dite "Commission Brundtland".

"Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins."

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de "besoin", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'apporter la plus grande priorité,
- l'idée des "limitations" que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Concrètement, un développement durable se traduit, au niveau du citoyen, par des gestes quotidiens qui préservent son environnement naturel, une implication dans la vie sociale et politique de la cité et une contribution à la richesse de l'économie locale. Pour l'entreprise, il s'agit d'assurer sa pérennité en créant de la valeur tout en prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de son activité.

Au cours des cinquante dernières années, les préoccupations environnementales n'ont cessé de croître. Le développement industriel, l'augmentation de la production, de la consommation et de l'urbanisation, découlant notamment de la croissance démographique, engendrent des impacts de moins en moins réversibles. Ces impacts environnementaux, à l'échelle planétaire, se traduisent par la réduction de la diversité biologique, la raréfaction de certaines ressources, une augmentation et une globalisation de la pollution de l'air mais aussi de l'eau et des sols... Ces impacts sont également sociaux. Les inégalités entre les différentes régions du monde se creusent, la pauvreté augmente, le travail des enfants perdure, l'alphabétisation est insuffisante... Notre mode de développement actuel a donc ses excès et ses limites. Le développement durable a pour objectif d'établir un nouvel équilibre entre l'homme et son environnement.

1.2 - Les textes fondateurs

<http://www.afnor.org/developpementdurable/>

Le développement durable est un concept complexe, illustré par de très nombreux textes. Cependant, certains textes sont fondamentaux pour comprendre l'origine, le sens et l'évolution de cette nouvelle tendance du 21ème siècle.

Textes internationaux

La déclaration de Rio

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement -connue sous le nom de "Sommet de la Terre"- a adopté une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

L'Agenda 21

Etabli lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992 à Rio De Janeiro au Brésil (Sommet de la Terre), l'Agenda 21 est un guide de mise en oeuvre du développement durable pour le 21ème siècle. Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. L'Agenda 21 est structuré en 4 sections et 40 chapitres.

Le Rapport du Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg

Le Sommet mondial pour le Développement Durable a clos ses travaux en adoptant une Déclaration politique et un Plan de mise en oeuvre de dispositions qui portent sur un ensemble d'activités et de mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement.

Textes français

La Charte de l'environnement en 2003

Issue de la consultation nationale menée par Roselyne Bachelot, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, cette charte pose des principes constitutionnels sur lesquels pourra s'appuyer un véritable droit de l'environnement. Elle a été adoptée en Conseil des ministres le 25 juin 2003.

La Stratégie Nationale de Développement Durable

Elle a été adoptée le 3 juin 2003 par le Comité Interministériel pour le Développement Durable, s'articule autour de six axes stratégiques

- la pleine participation de tous les acteurs, individuels et collectifs,
- la relation entre les territoires et le développement durable,
- les activités économiques : des entreprises aux consommateurs,
- la prévention des risques et des pollutions,
- le chemin vers un Etat exemplaire,
- l'action internationale.

1.3 - L'entreprise et le développement durable

Transposé à l'entreprise, le développement durable se traduit notamment par l'idée de triple résultat, qui conduit à évaluer la performance de l'entreprise sous trois angles : Social, économique et environnemental.

Ces trois piliers principaux - économique, environnemental et social - sont à prendre en compte dans notre développement prochain.

Dossier du Groupe AFNOR

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (encore appelée responsabilité sociale ou responsabilité sociale et environnementale) et la notion d'Investissement Socialement Responsable, ISR, (la notation des entreprises) deviennent réalité pour les entreprises cotées ou d'envergure internationale. A l'heure actuelle, de nouvelles tendances deviennent incontournables et des obligations légales apparaissent.

C'est la raison pour laquelle une trentaine de grandes entreprises, sociétés de gestion de portefeuille, organisations syndicales, institutions de prévoyance et mutuelles ont pris l'initiative de créer le premier Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Le management des entreprises se doit de tenir compte de ces notions.

Economique : Performance économique "classique", mais aussi capacité à contribuer au développement économique de la zone d'implantation de l'entreprise et à celui de ces parties prenantes, respect des principes de saine concurrence (absence de corruption, d'entente, de position dominante...).

Environnemental : Compatibilité entre l'activité de l'entreprise et le maintien des écosystèmes. Il comprend une analyse des impacts de l'entreprise et de ses produits en termes de consommation de ressources, production de déchets, émissions polluantes...

Social : Conséquences sociales de l'activité de l'entreprise pour l'ensemble de ses parties prenantes : employés (conditions de travail, niveau de rémunération, non-discrimination...), fournisseurs, clients (sécurité et impacts psychologiques des produits), communautés locales (nuisances, respect des cultures) et la société en général.

2 - La normalisation

La normalisation a connu une forte évolution et accélération afin de s'adapter aux attentes des entreprises, des administrations et de la société en général, pour faire face à un environnement en pleine mutation.

2.1 - Le Guide SD 21000

Premier document publié par AFNOR en 2003, le Guide AFNOR SD 21000 (FD X 30-021) a été réalisé dans le but d'élaborer des recommandations pour la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie et le management des entreprises (de toutes tailles), administrations, organisations diverses... pour le bien de tous.

2.2 - Le Guide pour la hiérarchisation des enjeux du développement durable

Le FD X 30-023 "Développement durable - Responsabilité sociétale - Document d'application du Guide SD 21000 - Guide pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux de développement durable", est un document d'aide à l'application du SD 21000. Il s'appuie sur une méthodologie développée par AFNOR Compétences et l'Ecole des mines de Saint-Étienne qui permet, sur la base des outils de pilotage déjà existant dans l'entreprise:

- d'identifier les enjeux de développement durable pour l'organisme ;
- de hiérarchiser ces enjeux, en terme de risques et d'opportunités
- d'estimer le degré de maturité de l'organisme sur les différents enjeux de développement durable ainsi que le degré de maturité des pratiques managériales
- d'engager des actions afin de construire sa stratégie développement durable et de bâtir un programme visant l'amélioration continue ;
- d'élaborer le plan d'actions prioritaires adapté ;

- de dialoguer sur le sujet tant en interne qu'en externe avec les tiers appelés parties intéressées.

La méthode s'appuie sur une liste de 34 enjeux balayant l'ensemble des domaines couverts par le développement durable.

2.3 - Le Guide SD 21000 version collectivités locales

Le Guide SD 21000 version collectivités locales (**accord AFNOR AC X30-022**) vise à aider les collectivités locales et territoriales à s'approprier le concept et a pour objectifs :

- de favoriser une prise de conscience des collectivités territoriales sur les principes et enjeux du développement durable ;
- d'engager une réflexion prospective pour l'intégration des principes de développement durable ;
- de repérer quelques méthodes et outils de mise en oeuvre d'une démarche de développement durable.

Ce guide s'adresse principalement aux élus qui devront impulser la démarche et décider des orientations stratégiques ainsi qu'aux personnels territoriaux qui contribueront à la mise en oeuvre de la démarche. En effet, le développement durable est une démarche participative mobilisant toutes les énergies des acteurs à tous les niveaux de la collectivité territoriale.

2.4 - Les systèmes de management

Le management de la qualité

Les normes de la série ISO 9000 ont été élaborées par l'ISO.

Le management environnemental

Les normes internationales de gestion environnementale doivent permettre aux entreprises et organismes d'acquérir des outils et d'intégrer des principes environnementaux à leur système de gestion déjà en place.

L'Accord AFNOR, AC X50-200 - Système de managements intégrés - Bonnes pratiques et retours d'expériences.

L'AC X50-200 propose un retour d'expérience d'entreprises de la région Aquitaine ayant souhaité partager entre elles et diffuser la synthèse des bonnes pratiques identifiées.

Note : Un Accord (AC) est un document normatif élaboré collectivement par des acteurs identifiés qui fournit des solutions et des recommandations. Il permet d'offrir un premier niveau de consensus sur un domaine peu stabilisé ou de promouvoir un domaine émergent.

Le FD X50-189 - Systèmes de management - Lignes directrices pour leur intégration.

Ce fascicule de documentation est un document de sensibilisation des organismes montrant l'intérêt à intégrer leurs différents sous-systèmes, qui cohabitent avec le système de management global "réel" appliqué par la direction. Il permet également aux organismes n'ayant encore rien formalisé, de s'affranchir, s'ils le souhaitent, des étapes successives de formalisation des différents sous-systèmes. Une chronologie de principe et des lignes directrices pour l'intégration sont proposées, en fonction du niveau de maturité du Système de Management de l'Entreprise.

Note : Les FD (fascicules de documentation) sont des guides conçus comme de véritables outils d'aide à la mise en oeuvre des normes de management (et en particulier les normes

ISO 9000, version 2000) afin de mieux comprendre leur finalité, le sens de leurs exigences..., leur état d'esprit. Ces guides sont dédiés aux entreprises.

Les travaux internationaux en cours

La norme internationale ISO 26000

AFNOR participe au niveau international au groupe de travail de l'ISO pour l'élaboration de lignes directrices sur la responsabilité sociétale qui doit aboutir à la publication d'une norme internationale ISO 26000 d'ici fin 2009.

Dossier spécial ISO 26000

La norme internationale ISO 26000

La future norme ISO 26000 fournira des lignes directrices pour la responsabilité sociétale (RS) des organismes. En effet, le mandat de l'ISO est l'élaboration d'une norme de lignes directrices, applicables à tous types d'organisme, en langage simple et compréhensible par des non spécialistes. Cette norme ISO n'est pas destinée à servir de base à une certification.

La France participe activement à l'élaboration de l'ISO 26000 et a notamment pris la responsabilité d'un groupe en charge de la rédaction des questions centrales de RS.

Les positions françaises défendues à l'ISO visent notamment à défendre l'approche française développée dans le SD 21000 et son document d'application sur la hiérarchisation des enjeux (FD X 30-023) c'est-à-dire une vision de la RS combinant à la fois un travail de concertation avec les parties intéressées et une approche par les enjeux de développement durable. En effet, la France défend que la seule approche par les parties intéressées ne permet pas de prendre en compte tous les enjeux de développement durable car certains enjeux de long terme par exemple ne sont pas toujours portés par des parties intéressées représentées.

Architecture de la future norme ISO 26000

1. Introduction
2. Domaine d'application
3. Références normatives
4. Termes et définitions
5. Contexte de la RS dans lequel les organisations opèrent
6. Principes de RS
7. Lignes directrices sur les thématiques/questions centrales de RS
8. Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la RS par les organisations
9. Annexes
10. Bibliographie

Descriptif

La Commission de Normalisation "Développement durable - Responsabilité sociétale" a pour mission d'organiser le suivi et la participation française aux travaux ISO pour l'élaboration de l'ISO 26000.

Le domaine d'application figurant dans la proposition initiale pour l'ISO 26000 (accepté le 7 février 2005) est le suivant :

Il convient que la norme :

- aide les organismes à traiter leurs responsabilités sociétales* tout en respectant les

différences culturelle, sociétale, environnementale et légale et les conditions de développement économique,

* L'ISO utilise la terminologie "Social responsibility". Pour éviter l'ambiguïté, la traduction française retenue est "Responsabilité sociétale".

- fournisse les lignes directrices pratiques relatives à :
 - rendre opérationnel la responsabilité sociétale
 - identifier et engager avec les parties intéressées et
 - améliorer la crédibilité des rapports et des demandes relatifs à la responsabilité sociétale,
 - souligner les résultats de performance et les améliorations,
 - améliorer la confiance et la satisfaction des organismes avec leurs clients et les autres parties intéressées,
 - être cohérente avec les documents existants, les traités et conventions internationaux et les normes ISO existantes, n'ayant pas pour objet de limiter l'autorité du gouvernement à traiter la responsabilité sociétale des organismes,
 - promouvoir une terminologie commune dans le domaine de la responsabilité sociétale, et
 - élargir la prise de conscience de la responsabilité sociétale.

Le projet de domaine d'application de l'ISO 26000 (version WD.3 de juillet 2007) est le suivant :

1 - Projet de domaine d'application

ISO 26000 prescrit des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale pour tous types d'organisations, quelle que soit leur taille ou le lieu géographique où elles sont implantées en matière :

- d'identification des principes et des questions,
- d'intégration, de mise en oeuvre et de promotion de pratiques socialement responsables,
- d'identification des parties prenantes et de dialogue avec celles-ci,
- de communication sur les engagements et les performances en matière de responsabilité sociétale ; et
- de contribution au développement durable.

L'ISO 26000 encourage les organisations à entreprendre des activités qui vont au-delà du simple respect de la loi. Elle met en avant une compréhension commune du champ de la responsabilité sociétale. Elle clarifie les liens existant entre les principes de la responsabilité sociétale et le cadre de la gouvernance de l'organisation. Elle est complémentaire des autres outils et initiatives relatifs à la responsabilité sociétale.

L'application de cette norme peut nécessiter la prise en compte de particularités sociétales, environnementales, juridiques ou liées à un certain type d'organisation ainsi que des différences de conditions économiques, sous réserve du respect des normes internationales de comportement.

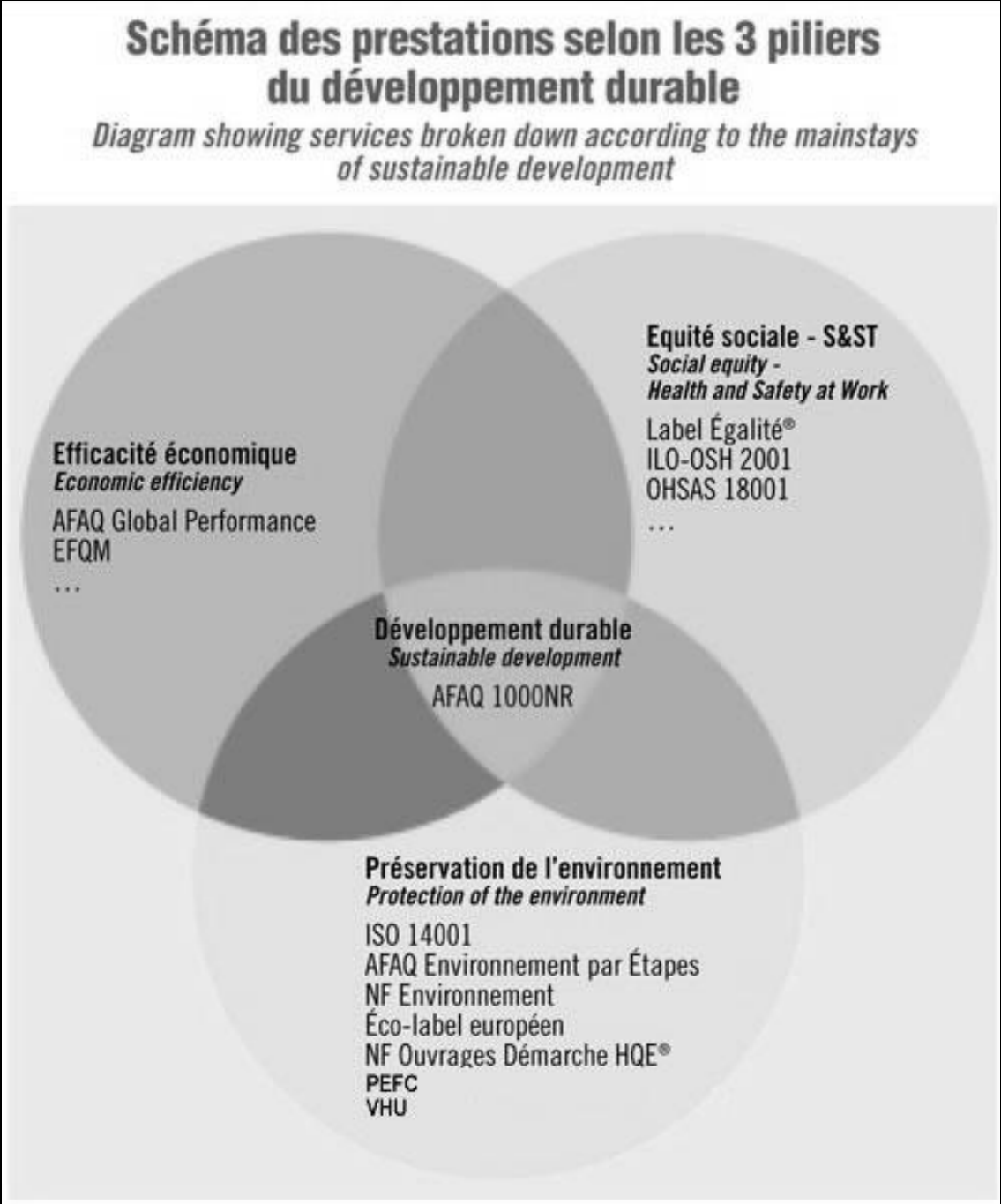
L'ISO 26000 n'est pas une norme de système de management et n'est pas destinée à être utilisée dans le cadre d'une évaluation de conformité ou à des fins de certifications.

L'utilisation de cette norme n'implique ni entérinement par les gouvernements de l'ISO 26000 ou d'autres normes et de documents ou outils auxquels il est fait référence dans cette norme ni ratification par les gouvernements de conventions et accords qui y

sont mentionnés.

3 - La certification

AFNOR Certification développe de nombreux référentiels et accompagne les entreprises dans leur démarche de développement durable en France et à l'international.



Quelques labels liés au développement durable

L'Eco-label européen

Créé en 1992, l'Eco-label européen est la certification écologique officielle européenne, gérée et délivrée en France par AFNOR Certification, reconnu organisme compétent par la Commission Européenne.



La marque NF Environnement

La marque NF Environnement, créée en 1991, est la certification écologique officielle française. Elle est gérée et délivrée par AFNOR Certification. A performances d'usage égales, la marque NF Environnement distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit.

La marque NF Maison Individuelle Démarche HQE

Cette démarche vise à obtenir des maisons saines, confortables, économiques et plus respectueuses de l'environnement.

La certification AFAQ ISO 14001

La certification AFAQ ISO 14001 s'adresse à chaque entreprise (TPE, PME/PMI, grand groupe) qui intègre la dimension environnementale dans ses activités, quel que soit son secteur (société de service, industrie ...).

La certification AFAQ SME par étapes

- AFAQ Environnement par Etapes® est la réponse à des enjeux stratégiques en matière d'environnement
- une démarche au rythme de l'entreprise avec, à terme un certificat ISO 14001 internationalement reconnu,
- la reconnaissance officielle des efforts environnementaux, avant même l'obtention d'un certificat,
- une certification notamment adaptée aux PME-PMI.

La certification AFAQ QES

La certification QES s'adresse aux entreprises et aux organismes de tous secteurs et de toutes tailles qui ont engagé une démarche d'intégration, dans un système de management unique, des composantes qualité et/ou environnement et/ou sécurité.

Le label Egalité

Pour concrétiser votre démarche en matière d'égalité professionnelle, AFNOR Certification vous propose un cahier des charges en 18 critères, élaboré et reconnu par les partenaires sociaux et l'Etat.

La certification PEFC - Programme Européen des Forêts Certifiées

AFNOR Certification s'engage dans le secteur de l'environnement en proposant, entre autre, le référentiel PEFC Gestion Forestière Durable. Le PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) garantit au consommateur que les produits en bois qu'il achète ont été fabriqués à partir de bois récolté dans des forêts gérées durablement.

<http://www.afnor.org/developpementdurable/>

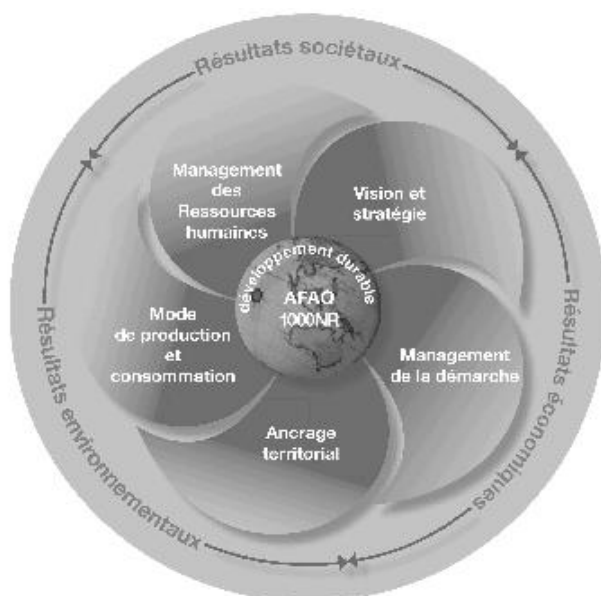
Dossier du Groupe AFNOR

L'Evaluation AFAQ 1000NR

La mesure des performances de l'entreprise en matière de Développement Durable, face aux défis de la préservation de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique : 1000 points pour s'évaluer.

Véritable outil d'évaluation du développement durable avec reconnaissance externe, AFAQ 1000NR est applicable par toutes les entreprises. Elle permet de mesurer les performances de l'entreprise face aux défis de la préservation de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique. Elle combine une évaluation selon l'approche stratégique et les pratiques managériales d'une part et selon les résultats via les indicateurs d'autre part.

L'évaluation AFAQ 1000NR, est au cœur d'une démarche de Développement durable



Cette évaluation est un modèle en parfaite cohérence avec les documents de référence :

- la GRI, Global Reporting Initiative,
- le Global Compact, le Pacte mondial des Nations unies
- le Guide AFNOR SD21000 et les normes ISO de systèmes de management.

AFAQ 1000NR, fournit une vision équilibrée entre les critères d'approche stratégique et les résultats obtenus, du développement durable : les 1000 points sont répartis de manière équilibrée entre les différents volets du développement durable. C'est un outil de progrès car le score obtenu à un instant donné permet de mettre en avant les points forts de l'organisation, et de mesurer dans le temps les améliorations réalisées.

AFAQ 1000NR prolonge logiquement une démarche QSE en lui donnant une nouvelle dimension. L'évaluation adaptée à toutes les organisations et la durée de l'évaluation est optimisée pour s'adapter tant aux PME qu'aux sites de grands groupes industriels et de services.

Expérimentations et Ateliers

Le Groupe AFNOR accompagne la mise en oeuvre de la démarche de développement durable et anime des expérimentations et des ateliers en région sur la Responsabilité Sociale des Entreprises telles que :

<http://www.afnor.org/developpementdurable/>

Dossier du Groupe AFNOR

- des Bonnes Pratiques d'Entreprises régionales en faveur de l'Egalité Professionnelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- un partenariat sur la base initiatives DD qui est le premier portail des initiatives Développement Durable des PME-PMI de la Région Nord-Pas de Calais

4 - Les publications AFNOR

Principaux Recueils et ouvrages sur le Développement durable, l'environnement et le système de management intégré

- Tourisme durable en montagne : entre discours et pratique
Qualité - Sécurité - Environnement - Construire un système de management intégré
Pratiquer le management de l'environnement - Les réponses à vos questions
- Développement durable - L'intégrer pour réussir - 80 PME face au SD 21000
- Gestion de l'environnement pour les PME PMI
- 100 questions pour comprendre et agir : Le développement durable
- Achats et développement durable - Enjeux, méthodologies et initiatives
- Auditer l'éthique et la qualité - Pour un développement durable
- Développement durable et entreprises - Un défi pour les managers
- Dictionnaire du développement durable
- Guide pratique du développement durable - Un savoir-faire à l'usage de tous
- Haute qualité environnementale du cadre bâti - Enjeux et pratiques
- L'analyse du Cycle de Vie d'un produit ou d'un service - Applications et mise en pratique
- Recyclage des produits en fin de vie - Gestion - Techniques - Responsabilités

5 – L'actualité du Développement durable

Des plateformes d'échanges régionales ISO 26000

Région Sud-ouest

Les objectifs de la plate-forme d'échanges ISO 26000

- Partager les travaux et réflexions de la Commission nationale AFNOR ISO 26000.
- Être informé sur les outils de management existants et en cours de développement, au plan national et international.
- Formuler des remarques et recommandations argumentées sur la future ISO 26000.
- Créer un réseau régional d'organismes, volontaires et convaincus, engagés dans une démarche de progrès visant le développement durable.
- Effectuer une veille sur les bonnes pratiques et l'approche RS (Responsabilité Sociétale).
- Partager et valoriser des bonnes pratiques RS-développement durable.
- Faire remonter les remarques et recommandations des organismes régionaux à la Commission de normalisation AFNOR ISO 26000.

La participation à la plate forme est ouverte à tout organisme, public ou privé : entreprise, collectivité territoriale, organisme de formation, association, ONG, syndicat, administration,

<http://www.afnor.org/developpementdurable/>

Dossier du Groupe AFNOR

fédération professionnelle...Selon les thématiques, les réunions accueillent des experts spécialisés et pouvant contribuer aux réflexions du groupe.

Région Rhône-Alpes

La délégation régionale Rhône-Alpes du Groupe AFNOR lance en juin 2008 une plate-forme d'échanges sur la future norme ISO 26000.

Le Conseil Régional Rhône-Alpes s'est mobilisé pour permettre aux acteurs du développement de la région d'anticiper ces évolutions et d'agir individuellement et collectivement. Il a ainsi confié au Groupe AFNOR et au CIRIDD, l'élaboration et le pilotage d'une plate-forme d'échanges régionale de 12 mois, ouverte aux acteurs régionaux pour leur permettre de s'informer, anticiper, échanger pour agir durablement.

Une réunion de présentation de cette plate-forme d'échanges est prévue le vendredi 13 juin 2008 au Conseil Régional Rhône-Alpes, à Charbonnières-les-Bains.

Une norme internationale sur le management de l'énergie

En suivant l'exemple de la série ISO 9000 sur le management de la qualité et de la série ISO 14000 sur le management environnemental, l'Organisation internationale de normalisation a lancé, le 27 mars dernier, un comité de projet chargé d'élaborer une norme internationale sur le management de l'énergie.

Celle-ci devrait fournir aux organismes et aux entreprises une approche concrète qui leur permettra d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire les coûts et d'améliorer leur performance environnementale en agissant sur les aspects techniques et le mode de gestion. La norme pourrait impacter jusqu'à 60 % de la demande énergétique mondiale, juge l'ISO.

Le comité de projet devra élaborer la terminologie et les définitions pertinentes et à spécifier les exigences applicables au système de management, avec des conseils quant à l'utilisation, la mise en œuvre, les méthodes de mesure et les indications chiffrées, précise l'organisation de normalisation. Elle reposera aussi sur les principes de l'amélioration continue et sur l'approche Planifier-Faire-Vérifier-Agir de l'ISO 9001 et de l'ISO 14001, dans une optique de compatibilité et d'éventuelle intégration.

Cette future norme permettra notamment d'offrir à des organismes implantés dans plusieurs pays une norme unique harmonisée, à mettre en œuvre dans toutes les filiales et d'encourager le recours au management de l'énergie à titre systématique dans le cadre des projets de réduction des émissions de GES.

Les principaux avantages de la future norme sont les suivants :

- fournir aux organismes et aux entreprises (services publics, fabricants, commerces, bâtiments, transport, privés et publics), un cadre reconnu pour intégrer l'efficacité énergétique dans leurs pratiques de management
- offrir à des organismes implantés dans plusieurs pays une norme unique harmonisée, à mettre en œuvre dans toutes les filiales
- fournir une méthodologie logique et cohérente pour identifier et mettre en application les améliorations qui peuvent contribuer à une augmentation continue de l'efficacité énergétique sur l'ensemble des sites de l'entreprise
- aider les organismes à utiliser plus judicieusement les facteurs de production consommateurs d'énergie, en réduisant ainsi les coûts et/ou en augmentant les capacités

Dossier du Groupe AFNOR

- offrir des conseils en matière d'évaluation comparative, de méthodes de mesure, de mode de documentation et de signalement des améliorations de l'intensité énergétique et de l'impact prévu sur les réductions des émissions de GES
- créer la transparence et faciliter la communication sur le management de l'énergie, promouvoir les meilleures pratiques de management de l'énergie, et valoriser davantage les bons comportements dans le management de l'énergie
- aider les unités d'exploitation à évaluer et à privilégier la mise en application de nouvelles technologies à haut rendement énergétique.
- fournir un cadre aux entreprises pour encourager les fournisseurs à mieux gérer l'énergie, en favorisant l'efficacité énergétique tout au long de la chaîne d'approvisionnement
- encourager le recours au management de l'énergie à titre systématique dans le cadre des projets de réduction des émissions de GES

Le secrétariat de l'ISO/CP 242 sera tenu conjointement par l'ANSI (American National Standardization Institute) et l'ABNT (Associação Brasileira de Normas Técnicas), respectivement membres de l'ISO pour les États-Unis et pour le Brésil.

La norme internationale ISO 15392

La norme ISO 15392 "Développement durable dans la construction – Principes généraux", qui vient d'être publiée en mai 2008, établit les principes internationalement reconnus pour le développement durable dans la construction. Elle fournit également une base commune pour la communication des informations entre les parties intéressées, notamment les constructeurs et les architectes, les fabricants de produits et les concepteurs, les propriétaires de bâtiments, les autorités politiques et réglementaires, les administrations des logements et les consommateurs. Elle a été élaborée par le TC 59/SC 17 "Développement durable dans la construction" à Secrétariat: AFNOR.

L'ISO 15392 est fondée sur le concept du développement durable dans la mesure où il est applicable aux bâtiments et aux ouvrages de construction dans une approche "du berceau à la tombe". Tout au long de leur cycle de vie, les constructions consomment des ressources considérables et contribuent également à la transformation de l'environnement. Elles ont donc des conséquences économiques importantes et des impacts à la fois sur l'environnement et la santé humaine.

Les éléments fondamentaux établis dans cette norme ISO, servent de base à une série de normes traitant des enjeux et des aspects spécifiques du développement durable. Elles sont applicables aux bâtiments et autres ouvrages de construction individuels et collectifs, ainsi qu'aux matériaux, produits, services et processus.

Le secteur du bâtiment et de la construction est un secteur clé dans les économies nationales, et le cadre bâti, qui représente un élément déterminant de la qualité de vie, contribue à l'identité culturelle et au patrimoine.

Appliquer le concept de développement durable dans la construction implique d'en interpréter et d'en prendre en compte les trois principaux aspects – économique, environnemental et social – tout en répondant aux critères de performance techniques et fonctionnels.

Les principes élaborés dans l'ISO 15392 tiennent compte du fait que l'enjeu du développement durable est global mais que les stratégies de développement durable applicables dans la construction sont locales et différentes, quant au contexte et au contenu, d'une région à l'autre.

La norme reconnaît que ces stratégies reflèteront le contexte, les conditions préalables et les priorités et besoins, non seulement dans le cadre bâti mais également dans l'environnement social. Ce dernier comprend l'équité sociale, les aspects culturels, les traditions, le patrimoine, la santé, le confort, l'infrastructure sociale, la sécurité sanitaire des environnements. Il peut, en outre, inclure, en particulier dans les pays en développement, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois.

Panorama des initiatives françaises dans le domaine de l'éco-conception

L'AFNOR et l'ADEME ont réalisé une étude intitulée "Panorama des initiatives françaises dans le domaine de l'éco-conception" afin de dresser un inventaire des outils et des démarches existantes, d'identifier les difficultés rencontrées par les concepteurs et de recenser les besoins de nouveaux documents en matière d'éco-conception.

Portail Développement durable du Groupe AFNOR :
<http://www.afnor.org/developpementdurable/>